



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1721

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2017 - Préservation et mise en valeur de la trame verte - Individualisations totales d'autorisations de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 30 janvier 2017****Délibération n° 2017-1721**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Opérations globalisées 2017 - Préservation et mise en valeur de la trame verte - Individualisations totales d'autorisations de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est compétente pour les actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, les espaces naturels sensibles (ENS), le développement et l'entretien du réseau des itinéraires de promenades et de randonnées et pour les aides directes à l'agriculture.

Les opérations récurrentes 2017 liées à la préservation et à la mise en valeur de la trame verte sont inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

**I - Plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée - Opération récurrente n° 0P27O5276**

Dans le cadre de cette action, il s'agit, d'une part, d'entretenir le réseau existant qui représente aujourd'hui près de 500 kilomètres de sentiers équipés de plus de 400 poteaux et, d'autre part, de l'étendre sur les secteurs de la 2<sup>e</sup> couronne de la Métropole non couverts comme les Monts d'Or et la plaine de l'est. Par ailleurs, il pourra être envisagé, à plus long terme, de mailler l'ensemble du territoire en allant jusqu'au cœur de la ville.

L'individualisation d'une autorisation de programme pour un montant de 165 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P27O5276 - Sentiers plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée 2017, est nécessaire afin de réaliser ces actions.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 55 000 € en 2017,
- 55 000 € en 2018,
- 55 000 € en 2019.

**II - Gestion et mise en valeur des espaces naturels - Opérations récurrentes n° 0P27O5235 et n° 0P27O5268**

Dans le cadre de cette action, figurent principalement les projets nature. Les projets nature sont le dispositif partenarial construit avec les Communes. Il était cofinancé par le Département du Rhône dans le cadre de sa politique de préservation et de mise en valeur des ENS.

Ce dispositif de partenariat avec les Communes se poursuit.

À ce jour, 10 projets nature sont mis en œuvre dans l'ensemble de l'agglomération :

- dans "l'ouest", les projets nature :

. du plateau des Hautes Barolles (Saint Genis Laval) : plateau agricole à dominante arboricole et élevage (hors ENS),

. du vallon de l'Yzeron (Craponne et Francheville) : zone naturelle bordant l'Yzeron (ENS),

. d'Yzeron aval (La Mulatière, Oullins et Sainte Foy lès Lyon) : zone naturelle bordant en partie l'Yzeron et se développant vers les cœurs de ces 3 Communes,

. du plateau de Méginand et abords (Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Sainte Consorce, Grézieu la Varenne) : plateau agricole à dominante élevage (ENS). Ce projet nature a la particularité d'être en partenariat avec des territoires hors Métropole,

. des ruisseaux de Serres et des Planches (Charbonnières les Bains, Dardilly et Ecully) : zone naturelle de bords de ruisseaux (ENS).

- à "l'est" du couloir Saône-Rhône, les projets nature :

. du vallon du ruisseau de Torrières (Neuville sur Saône, Montanay et Genay) : zone naturelle boisée de bord de rivière et plateau agricole céréalier (ENS),

. du ruisseau des Echets (Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône et Fleurieu sur Saône) : zone naturelle de bord de ruisseaux et zone humide des Prolières (ENS),

. de Sermenaz (Rillieux la Pape),

. du Biezin (Chassieu et Décines Charpieu) : zone agricole céréalière, limitrophe au stade des Lumières et ceinturée par ses voiries d'accès (ENS),

. du plateau des Grandes Terres (Corbas, Feyzin et Vénissieux) : zone agricole céréalière (ENS) et classée en zone naturelle d'intérêt écologique pour la faune et la flore (ZNIEFF).

Il convient d'ajouter à cette liste les 3 territoires gérés par des Syndicats mixtes selon les mêmes principes : les Monts d'Or, le Grand parc nature de Miribel Jonage, les Iles et Lônes du Rhône.

Chaque projet nature est mis en œuvre par le biais d'un programme annuel, défini par un comité de pilotage réunissant la Métropole et les Communes concernées.

Chaque programme comprend :

- des actions en fonctionnement, c'est à dire des inventaires permettant d'évaluer l'évolution du milieu, des animations pédagogiques en direction du grand public et des écoles, des actions d'entretien des équipements et des espaces, l'édition de plaquettes, d'articles dans les journaux municipaux, etc.,

- des actions en investissement, c'est à dire l'aménagement de sentiers, l'équipement en panneaux de balisage et d'information de ces sentiers, l'installation d'équipements divers (restauration d'une platte, aires de pique-nique, mares, points d'eau, etc.), des acquisitions foncières.

Les sommes dépensées sur chaque projet nature dépendent de la taille de l'espace et d'une certaine dynamique locale.

Parmi les actions particulières mises en œuvre sur cette thématique figure l'acquisition de foncier en espaces naturels sensibles, soit directement à l'amiable ou en ayant recours au droit de préemption ENS, soit de façon partenariale en aidant les Communes ou les Syndicats mixtes. Ce foncier est utilisé pour des animations pédagogiques, pour l'implantation de mobilier, pour permettre la continuité de cheminements ou mis en réserve pour des raisons écologiques.

L'individualisation d'une autorisation de programme pour un montant de 390 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P27O5235 - Espaces naturels sensibles 2017, est nécessaire pour la réalisation des actions prévues en 2017.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 190 000 € en 2017,
- 200 000 € en 2018.

L'individualisation d'une autorisation de programme pour un montant de 50 000 € en dépenses, pour l'opération n° 0P27O5268 - Foncier des espaces naturels sensibles 2017, est nécessaire pour la réalisation des actions prévues en 2017.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 30 000 € en 2017,
- 20 000 € en 2018.

### **III - Gestion de la trame verte urbaine de la Métropole par les jardins collectifs - Opération récurrente n° 0P27O5272**

En 2016, il y a eu la création de 4 nouveaux jardins collectifs sur le territoire de la Métropole.

L'individualisation d'une autorisation de programme pour un montant de 80 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P27O5272 - Jardins collectifs 2017, est nécessaire pour accompagner les initiatives qui émergeront au cours de l'année 2017.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 50 000 € en 2017,
- 30 000 € en 2018.

### **IV - La trame verte et bleue et les corridors de la Métropole - Opération récurrente n° 0P27O5300**

Les travaux d'élaboration du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) ont nécessité l'établissement de la cartographie de la "trame verte et bleue de la Métropole". Dans ce cadre, des corridors, ou secteurs de passage et de continuité, ont été identifiés. Une réflexion complémentaire est en cours pour définir un schéma directeur trame verte et bleue. A l'achèvement de toute cette phase d'étude, il sera nécessaire de pouvoir intervenir sur certains secteurs qui auront été identifiés afin d'en améliorer la fonctionnalité, le plus souvent en privilégiant des opportunités opérationnelles.

L'individualisation d'une autorisation de programme pour un montant de 55 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P27O5300 - Trame verte et bleue et corridors 2017, est nécessaire pour des interventions particulières au cours de l'année 2017.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 25 000 € en 2017,
- 30 000 € en 2018.

### **V - L'agriculture - Opérations récurrentes n° 0P27O5223, 0P27O5281, 0P27O5231 et 0P27O2935**

La Communauté urbaine de Lyon mettait en œuvre une politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs. Le Département du Rhône avait compétence pour accompagner financièrement les agriculteurs dans leur installation et dans leur développement. La Métropole dispose des compétences que la Communauté urbaine et le Département mettaient en œuvre. Ces politiques concernaient en 2015 et en 2016, d'une part, le projet stratégique agricole et de développement rural et la politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PSADER-PENAP) de l'agglomération lyonnaise et, d'autre part, la reprise des politiques départementales.

En 2016, le comité de pilotage a donné des avis favorables à plusieurs projets en investissement pour un montant total de 215 920 €.

La poursuite de cette politique partenariale est envisagée sous une forme qui n'est pas encore définie par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, mais une enveloppe de 480 000 € de crédits régionaux et de 600 000 € de crédits métropolitains a été identifiée dans le contrat métropolitain avec la Métropole.

Le plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes, document d'application pour l'utilisation des crédits européens agricoles (FEADER) en Rhône-Alpes, a été approuvé en septembre 2015. Par les cofinancements nationaux que représentent les aides de l'Etat, de la Région et maintenant de la Métropole, il permet d'aider les projets de développement ou d'installation des exploitations agricoles. Compte tenu du nombre d'exploitations (340) sur le territoire, peu de dossiers appellent du cofinancement de la Métropole. Cependant, un dossier lié à l'amélioration des conditions de production et de vente pour un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) a été approuvé par délibération n° 2016-1586 du Conseil de la Métropole du 10 novembre 2016. Il sera nécessaire de poursuivre l'implication de la Métropole dans la mise en œuvre du PDR qui entrera dans sa seconde année de plein exercice.

Début 2017, une nouvelle politique agricole pour la Métropole sera proposée en Conseil. Elle précisera l'articulation entre ces dispositifs et des actions complémentaires, notamment autour de la question du foncier.

Les individualisations d'autorisations de programme pour un montant total de 530 000 € en dépenses, sont nécessaires pour accompagner ces dispositifs au titre de l'année 2017, selon la répartition suivante :

Thème	N° opération	Libellé opération	AP à individualiser (en €)	CP 2017 (en €)	CP 2018 (en €)	CP 2019 (en €)
agriculture	0P27O5223	aide aux exploitations FEADER 2017	300 000	100 000	100 000	100 000
	0P27O5281	agriculture : aides directes 2017	50 000	16 212	33 788	
	0P27O5231	agriculture : projets collectifs 2017	130 000	30 000	100 000	
	0P27O2935	agriculture : foncier 2017	50 000	30 000	20 000	

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

1° - **Approuve** les opérations récurrentes Préservation de la Trame verte au titre de l'année 2017.

2° - **Décide** l'individualisation totale des autorisations de programmes suivantes, pour un montant total de 1 270 000 € en dépenses, répartis de la façon suivante :

Thème	N° opération	Libellé opération	AP à individualiser (en €)	CP 2017 (en €)	CP 2018 (en €)	CP 2019 (en €)	Chapitre
<i>sentiers</i>							
	0P27O5276	sentiers PDIPR 2017	165 000	55 000	55 000	55 000	23
<i>espaces naturels sensibles</i>							
	0P27O5235	espaces naturels sensibles 2017	390 000	190 000	200 000		23
	0P27O5268	foncier des espaces naturels sensibles 2017	50 000	30 000	20 000		23

Thème	N° opération	Libellé opération	AP à individualiser (en €)	CP 2017 (en €)	CP 2018 (en €)	CP 2019 (en €)	Chapitre
<i>trame verte</i>							
jardins collectifs	0P27O5272	jardins collectifs 2017	80 000	50 000	30 000		204
corridors	0P27O5300	trame verte et bleue et corridors 2017	55 000	25 000	30 000		23 204
<i>agriculture</i>							
	0P27O5223	aides aux exploitations FEADER 2017	300 000	100 000	100 000	100 000	204
	0P27O5281	agriculture : aides directes 2017	50 000	16 212	33 788		204
	0P27O5231	agriculture : projets collectifs 2017	130 000	30 000	100 000		204
	0P27O2935	agriculture : foncier 2017	50 000	30 000	20 000		204
<b>Total</b>			<b>1 270 000</b>	<b>526 212</b>	<b>588 788</b>	<b>155 000</b>	

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 février 2017.